

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail-Justice-Solidarité

DECRET N° D/97/ 029 /PRG/SGG
PORTANT NOMINATION DES SECRETAIRES GENERAUX
DES COLLECTIVITES DECENTRALISEES DES PREFECTURES

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi Fondamentale ;

VU le Décret D/96/098/PRG/SGG du 9 Juillet 1996, nommant un Premier Ministre ;

VU le Décret D/96/099/PRG/SGG du 10 Juillet 1996, nommant les Membres du Gouvernement ;

VU le Décret n° D/97/013/PRG/SGG du 14 Février 1997, modifiant le Décret D/96/099/PRG/SGG du 10 Juillet 1996 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

D E C R E T E

ARTICLE 1ER : Sont nommés dans les fonctions de **Secrétaires Généraux chargés des Collectivités Décentralisées**, les cadres dont les noms suivent :

1. **PREFECTURE DE MAMOU**

Monsieur Mamadou Gouraïssiou BARRY, Ingénieur Agronome, confirmé

2. **PREFECTURE DE DALABA**

Monsieur Pathé KANTE, précédemment Sous-Préfet de Mambia, (Préfect. de Kindia) en remplacement de El Hadj Imourana DIALLO appelé à d'autres fonctions.

3. **PREFECTURE DE PITA**

Monsieur OUSMANE DIALLO, précédemment Sous-Préfet de Timbi-Madina, (Préfecture de Pita) en remplacement de Monsieur Ismaëla DRAME, muté.

4. **PREFECTURE DE LABE**

Monsieur Kémo Pascal DEMBADOUNO, précédemment Secrétaire Général chargé de l'Administration de la Préfecture de Mali en remplacement de Monsieur Oumar BALDE.

5. **PREFECTURE DE MALI**

Monsieur Almamy Simbaly CAMARA, Secrétaire Général chargé des Collectivités Décentralisées de Dubréka en remplacement de Mr. Ibrahima II DIALLO, muté.

6. **PREFECTURE DE LELOUMA**

Monsieur Mohamed Dicko DIOP, précédemment Sous-Préfet de Friguiagbé (Préfecture de Kindia) en remplacement de Monsieur Alpha Oumar BALDE.

7. **PREFECTURE DE KOUBIA**

Monsieur Kewon TRAORE, Professeur en service à la Direction Préfectorale de l'Education de Kissidougou, en remplacement de Monsieur Talibé DIALLO mis à la disposition du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation.

8. **PREFECTURE DE TOUGUE**

Monsieur Tanou TOUNKARA, Ingénieur Agronome, précédemment Sous-Préfet de Téliré (Préfecture de Mali), en remplacement de Mr. Mamadou Malifa DIALLO, muté.

9. **PREFECTURE DE KINDIA**

Monsieur Moïse Pouna NAPENY, Ingénieur Génie Civil, en service au Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, en remplacement de Monsieur Ibrahima SYLLA muté.

10. **PREFECTURE DE DUBREKA**

Monsieur N'Fakary DIABY, Ingénieur Génie Rural, précédemment en service au Ministère de l'Agriculture, Eaux et Forêts en remplacement de Monsieur Almamy Simbaly CAMARA, muté.

11. **PREFECTURE DE COYAH**

Monsieur Almamy Sory CAMARA, précédemment Sous-Préfet de Manéah (Préfecture de Coyah), en remplacement de Mr. Fodé Lamine FOFANA mis à la disposition de son Département d'origine.

12. PREFECTURE DE FORECARIAH

Monsieur Abou Mangué CAMARA, précédemment Secrétaire Général chargé de l'Administration, en remplacement de Mr. Ibrahima Blacky BANGOURA, muté.

13. PREFECTURE DE TELIMELE

Monsieur Ibrahima Blacky BANGOURA, précédemment Secrétaire Général chargé des Collectivités Décentralisées de Forécariah en remplacement de Mr. Ahmadou Ditinn DIALLO, muté.

14. PREFECTURE DE BOKE

Monsieur Alpha Oumar DIALLO, précédemment Secrétaire Général de la Commune Urbaine de Kankan, en remplacement de Mr. Almamy Oumar Laho.

15. PREFECTURE DE BOFFA

Monsieur Ibrahima FERNANDEZ, confirmé.

16. PREFECTURE DE FRIA

Monsieur Aboubacar Mbop CAMARA, confirmé.

17. PREFECTURE DE GAOUAL

Monsieur Ibrahima II DIALLO, précédemment Secrétaire Général des Collectivités Décentralisées de Mali, en remplacement de Monsieur Facély OULARE.

18. PREFECTURE DE KOUNDARA

Monsieur Mamadou Aliou DIALLO, confirmé.

19. PREFECTURE DE N'ZEREKORE

Monsieur Fadama KOUROUMA, confirmé

20. PREFECTURE DE MACENTA

Monsieur Noumouké SIDIBE, Professeur en service au Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, en remplacement de Mr. Ismael TRAORE. muté.

21. **PREFECTURE DE BEYLA**

Monsieur Sékou Kébé, Ingénieur Agronome, précédemment Directeur des Micro-Projets de la Préfecture de Beyla, en remplacement de Mr. Amara Laye KOUROUMA appelé à d'autres fonctions.

22. **PREFECTURE DE LOLA**

Monsieur Oumar Nabé, Ingénieur Agronome en service au Ministère de l'Administration Territoriale et Décentralisation, en remplacement de Mr. Mandiou KOUROUMA mis à la disposition de son Département d'origine.

23. **PREFECTURE DE GUECKEDOU**

Monsieur Patrice Yonda MILLIMONO, précédemment Chef du Service Administratif à la Préfecture de Mandiana en remplacement de Mr. Koly Bernard KOLIE, muté.

24. **PREFECTURE DE YOMOU**

Monsieur Jules Ernest KOLIE, confirmé.

25. **PREFECTURE DE KANKAN**

Monsieur Ouremba TRAORE, précédemment Inspecteur Régional de la Jeunesse de Kankan, en remplacement de Monsieur Balla Moussa KEITA.

26. **PREFECTURE DE KEROUANE**

Monsieur Mory DIALLO, précédemment Secrétaire Général chargé des Collectivités Décentralisées de Kouroussa en remplacement de Mr. Bandian DOUMBOUYA, muté.

27. **PREFECTURE DE KOUROUSSA**

Monsieur Ismaël DRAME, précédemment Secrétaire Général des Collectivités Décentralisées de Pita en remplacement de Monsieur Mory DIALLO, muté.

28. **PREFECTURE DE SIGUIRI**

Monsieur Naby Moussa BANGOURA, précédemment Secrétaire Général chargé de l'Administration de Kankan en remplacement de Mr. Lancei CONDE, mis à la disposition de son Département d'origine.

29. PREFECTURE DE MANDIANA

Mr Bandian DOUMBOUYA, précédemment Secrétaire Général chargé des Collectivités Décentralisées de Kérouané en remplacement de Mr. Daouda Kouroussa Camara mis à la disposition de son Département d'origine.

30. PREFECTURE DE FARANAH

Monsieur Waliba Niabaly, Ingénieur Agronome en service au Ministère de l'Agriculture, Eaux et Forêts en remplacement de Monsieur Alpha Oumar Sall.

31. PREFECTURE DE DINGUIRAYE

Monsieur Thierno Hady THIAM, confirmé.

32. PREFECTURE DE DABOLA

Monsieur Ahmadou Ditinn DIALLO, précédemment Secrétaire Général des Collectivités Décentralisées de Téliélé, en remplacement de Mr Biro BARRY appelé à d'autres fonctions.

33. PREFECTURE DE KISSIDOUGOU

Monsieur Bakary KEITA, confirmé.

ARTICLE 2 : le présent DECRET qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 05 MARS 1997 1997


GENERAL LANSANA CONTE